

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne. Réclamations... 30 c.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, si elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

PRIX de L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler doivent refuser le Journal.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIEN.

Étampe. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1873, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concordie de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3, Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le journal l'Abeille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abeille d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Écho Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annonciateur de Rambouillet.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 5 Mai 1873.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Étampes, Monnerville, Angerville, Toury, Paris) and times for various services.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les bureaux de la Caisse d'épargne seront fermés le dimanche 1er juin, en raison de la solennité de la fête de la Pentecôte.

Police correctionnelle.

Audience du 21 Mai 1873.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants:

— THOMAS Louis-Honoré, 23 ans, né à Cours, arrondissement de Cosne (Nièvre), ouvrier couvreur, sans domicile fixe; 4 mois de prison et aux dépens, pour vol.

— ANNOULT Isabelle-Geneviève, 20 ans, femme de François Jullemier, domestique, demeurant à Soisy-sur-Ecole; 50 fr. d'amende, 400 fr. de dommages-intérêts envers le sieur Bisson, partie civile, et aux dépens, pour vente et mise en vente de lait écrémé; le Tribunal a, en outre, ordonné l'insertion par extrait du jugement dans l'Abeille, journal de l'arrondissement d'Étampes, et son affiche, également par extrait, au nombre de cinquante exemplaires, dans toutes les communes du canton de Milly. La dame veuve Osmond du Tillet, propriétaire, demeurant à Paris Passy, rue de la Pompe, 445, citée comme civilement responsable des faits imputés à la femme Jullemier, sa domestique, a été déclarée responsable de toutes les condamnations prononcées contre ladite femme Jullemier.

Itinéraire du Conseil de révision DANS L'ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES.

Classe 1872.

Table with columns for location (Méréville, Étampes, Milly, La Ferté Alais) and date/time (lundi 16 juin, mardi 17, etc.).

Feuilleton de l'Abeille

(22) DU 24 MAI 1873.

UNE PARISIENNE AU VILLAGE.

A deux heures précises, — l'exactitude faisant partie des innombrables vertus possédées par les associées, — le bataillon des Infatigables travailleuses apparut dans la salle à manger de l'hôtel du Grand-Cerf. Il était composé de neuf petites femmes doucereuses et grassouillettes, qui faisaient de petits pas, avaient de petits airs modestes, de petits regards, de petits sourires et marchaient à petit bruit. Leurs petites voix s'entendaient à peine, elles faisaient de petits gestes, de petits saluts, et quand elles adressaient la parole à quelqu'un, c'était pour lui dire un petit mot ou pour lui demander un petit service. En abordant Mme Lagarde, leur chef, elles lui apprirent qu'elles avaient terminé leurs petites affaires, et quand elles surent que Niquet devait retourner à Margut en leur compagnie, elles dirent qu'elles seraient enchantées de faire avec lui ce petit voyage.

On s'entassa pèle-mêle dans l'énorme char-à-bancs, et sur la première banquette, à la place de M. Lagarde qui avait renoncé à ses fonctions de conducteur pour conquérir le droit d'éternuer à son aise, Niquet, armé d'un fouet et les guides en main, poussa son cheval du côté de Margut.

Il se dirigea agréablement le voyage au milieu des Infatigables travailleuses qui l'emmenaient triomphalement.

Concours musical.

Dimanche dernier la ville d'Étampes était en fête et la plupart de ses habitants se promettaient beaucoup de joie pour cette journée; dès la veille au soir une brillante retraite aux flambeaux avait donné le signal de la fête, et avait fait sortir les habitants de leurs maisons; des affiches splendides répandues dans tous les pays environnants avaient convié les amateurs de musique et de divertissements à venir assister au Concours musical dont le programme dressé par une commission spéciale avait tout réglé avec un ordre parfait.

Depuis plusieurs jours de nombreux ouvriers étaient employés aux préparatifs de la fête, des arcs de triomphe avaient été élevés sur la place de l'Embarcadère et sur nos places publiques, des arbres avaient été plantés dans les rues où devait passer le cortège, enfin un temple consacré à Mérite et destiné à servir de théâtre pour la distribution des récompenses, avait été édifié sur la promenade du Port.

A l'heure indiquée par le programme les nombreuses sociétés musicales inscrites pour prendre part au Concours, précédées des membres organisateurs de la fête, ont défilé, bannières déployées, et se sont rendues aux endroits assignés à chacune d'elles.

« Toute la ville, dit le chroniqueur de la Patrie, était aux fenêtres et dans les rues, pour voir passer les champions de ces luttes courtoises, où la jalousie cède la place à la plus noble émulation, et où il y a des vainqueurs mais où il n'y a pas de vaincus. »

Après le défilé, MM. les membres du Jury se sont partagés en plusieurs groupes pour se rendre dans les salles affectées aux différents concours.

Toute la matinée il était arrivé à Étampes par toutes les voies, et par tous les moyens de locomotion une grande quantité de curieux; la campagne débordait dans la ville, avide de jouir des spectacles promis par le programme; la compagnie du chemin de fer d'Orléans pour transporter les nombreux visiteurs qui ce jour-là sont venus visiter notre ville, l'animer et la faire

sortir de son calme habituel, avait dû ajouter plusieurs trains supplémentaires aux trains réglementaires.

Jusqu'à deux heures de l'après-midi le temps a été magnifique, aussi nos élégantes fermières étaient-elles arrivées dans leurs plus beaux atours, la plupart dans des voitures découvertes, et se promettant une bosse de divertissements. Mais à cette heure le temps s'est couvert, et l'Étre suprême a fait résonner sa musique céleste. Bientôt les cataractes du ciel ont fait irruption et ont inondé nos ruisseaux. C'est alors que le véritable spectacle était dans les rues, on ne songeait plus au concours musical, mais à protéger les belles toilettes qu'on s'était fait faire tout exprès pour venir à la fête d'Étampes. Des belles robes, des élégantes chaussures, des coiffures mirobolantes, combien y en eut-il d'endommagées dans ce moment de désarroi? Combien regrettaient alors les sabots de la ferme et les gros jupons!

Mais laissons tomber la pluie, et revenons au Concours musical.

C'est dans le temple édifié sur la promenade du Port qu'a eu lieu la distribution des prix, sous la présidence de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement.

Voici l'ordre dans lequel les récompenses ont été accordées:

Salle du Théâtre.

DIVISION D'EXCELLENCE. — ORPHÉONS.

MM. LAURENT DE RILLÉ, président; BOIELDIEU, vice-président; DE LYDEN, secrétaire; DE LAUZIERES, DE LAJARTE, GÉBAUER, DERANSART, GUILLOT DE SAINT-BRIS, MÉTIVIER, SIMIOT, HIR, DE GROOT, LORY, BOURDON, COUDER, MANSOUR, assesseurs.

Prix d'honneur: Couronne de vermeil, Choral de l'Odéon; directeur: M. Delafontaine.

1er Prix: Médaille de vermeil, grand module, Choral du Louvre; directeur: M. Baslére.

HARMONIE.

A la majorité de huit voix contre sept, le Jury a décidé qu'il n'y a pas lieu de donner un prix d'excellence.

ORPHÉONS.

Salle du Collège.

MM. DE GROOT, président; MARC CONSTANTIN ET LORY, assesseurs.

DIVISION SPÉCIALE.

Prix unique, décerné à l'unanimité: Médaille d'argent, g. m., Institution Gros, de Monthléry.

4e DIVISION. — 4e SECTION.

1er Prix ascendant, à l'unanimité: Choral des Alsaciens-Lorrains, Médaille de vermeil, m. m.; directeur: M. Morhange.

2e Prix: Médaille d'argent, m. m., Château d'au; directeur: M. Vanson.

3e Prix ex æquo: Médaille d'argent, p. m., Franconville; directeur: M. Gilles; et Bonneral, directeur: M. Cassegrain.

2e DIVISION. — 3e SECTION.

1er Prix, à l'unanimité: Médaille de vermeil, m. m., Champigny; directeur: M. Mondain.

2e Prix, à l'unanimité: Médaille d'argent, g. m., Le...

3e Prix: Médaille d'argent, p. m., Saint-Jean-de-Braye; directeur: M. Deslaurier.

DIVISION SUPÉRIEURE. — 2e SECTION.

Le Jury a décidé qu'il n'y avait pas lieu de décerner un premier prix.

2e Prix, à l'unanimité, au Choral de Choisy-le-Roi; directeur: M. Legrand.

Asile Saint-Pierre.

MM. BOIELDIEU, président; GUILLOT DE SAINT-BRIS, GÉBAUER, assesseurs.

3e DIVISION. — 3e SECTION.

1er Prix: Médaille de vermeil, m. m., Choral de Neuilly; directeur: M. Lescurie.

2e Prix: Médaille d'argent, g. m., Sucy-en-Brie; directeur: M. Dupuis.

lence; les rouets seuls continuaient à ronfler; et tous les regards, émerveillés, pleins d'effroi, étaient fixés sur un visage florissant, vermeil et poli. — le plus remarquable assurément de cette réunion pittoresque. — A cheval sur la pointe d'un nez recourbé comme celui de Polichinelle, oscillait une paire de lunettes; les yeux clignotants étaient pleins de malice; les lèvres, rouges et charnues, entourées d'une belle moustache raide et jaunâtre comme les soies d'une brosse; les joues et le menton semés à profusion de grains de beauté de la grosseur d'une fève, et plantés encore de broussailles, touffes de poils menaçants comme les moustaches d'un chat; — et cet ensemble viril, imposant et magnifiquement coloré, avait pour parure modeste un simple serre-tête en taffetas noir qui emprisonnait les oreilles et le chignon, sans en laisser tomber la moindre mèche. Mais tout cela n'était rien. Ce qui, chez la mère Capitaine, était vraiment digne d'exciter la surprise et l'admiration, c'était la voix: une voix de chanteur de cathédrale, ronflante et sonore, avec laquelle elle racontait, de façon à faire trembler les vitres et l'assistance, le dernier épisode d'un drame qui s'était passé sur la côte du Travent.

— Oui, mes enfants, disait la mère Capitaine, il y en a beaucoup qui ont vu le fantôme, mais Jean Picou a fait mieux que le voir, il lui a parlé. Par une nuit sereine, il s'en revenait de la foire de Carignan, et il avait pris par la côte pour couper au plus court. Tout à coup il voit le fantôme tout debout devant lui. Jean Picou avait ses sabots, sa blouse et son bonnet. Le fantôme avait un bonnet, une blouse et des sabots. Chacun sait que le fantôme du Travent est toujours semblable à celui qui

XXI

LA VEILLÉE DE LA MÈRE CAPITAINÉ.

Il était neuf heures du soir, et la veillée venait de commencer dans la vaste cuisine où se réunissait quotidiennement une notable partie de la population de Margut. Le local n'était pas somptueux: des murs enfumés, des briques verdâtres; en haut, suspendus à des crochets fichés dans les poutres noircies, des botes d'oignons, des jambons, des quartiers de lard, courant en guirlandes autour de la lampe de fer qui pendait du plafond. Le grand buffet de chêne vermoulu restait dans l'ombre ainsi que l'escalier droit et raide, sur les marches duquel on voyait luire les yeux phosphorescents d'un chat noir immobile à considérer l'assistance.

Après du feu ardent qui flambait dans la haute cheminée, était installé le groupe frileux des comères en casaque et en béguin. Actives à faire tourner leur rouet, elles écoutaient avec des mines effarées une belle histoire de revenant, tandis que, un peu plus loin, avec un grand bruit d'éclats de rire et d'embrassades retenussantes, se divertissait la jeunesse composée des filles les plus fringantes et des garçons les plus turbulents. Parfois de grandes flammes rouges montaient du foyer et disparaissaient tout à coup après avoir illuminé un instant les recoins les plus sombres de la salle; et le chat noir, toujours immobile dans son attitude de sphinx sur les marches de l'escalier, fermait ses yeux verts pour échapper à l'éblouissante vision.

Au moment où Niquet se présenta, chacun faisait si-

3<sup>e</sup> DIVISION. — 2<sup>e</sup> SECTION.  
Le Jury, à l'unanimité, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de décerner de prix.

2<sup>e</sup> DIVISION. — 2<sup>e</sup> SECTION.  
Prix unique : Médaille de vermeil, g. m., *Les Fils d'Apollon*; directeur : M. Leseurre.

1<sup>er</sup> Prix : Médaille de vermeil, g. m., *les Bardes de Paris*; directeur : M. Rousseau.

2<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Plaisance*; directeur : M. Stoesser.

DIVISION SUPÉRIEURE. — 1<sup>re</sup> SECTION.  
Prix unique : Médaille d'or, g. m., *Union musicale de Paris*; directeur : M. Alb.

#### Salle du Théâtre.

MM. LAURENT DE RILLE, président; A. DE LAUZIERES et E.-M. DE LYDEN, assesseurs.

3<sup>e</sup> DIVISION. — 1<sup>re</sup> SECTION.

1<sup>er</sup> Prix : Médaille de vermeil, g. m., à l'unanimité, *Orphéon de Saint-Cloud*; directeur : M. Philipps.

2<sup>e</sup> Prix : Médaille de vermeil, m. m., *Orphéon du Gros-Cailhou*; directeur : M. Bardez.

3<sup>e</sup> Prix ex æquo : Médaille d'argent, g. m., *Orphéon de Vincennes*; directeur : M. Duval.

Et le *Choral de Cligny*; directeur : M. Eustorge.

4<sup>re</sup> DIVISION.

1<sup>er</sup> Prix : Médaille de vermeil, g. m., *Choral des Termes*; directeur : M. Lambert.

2<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., à l'unanimité, *Orphéon de Verrières-le-Buisson*; directeur : M. Camus.

#### FANFARES.

##### Ecole communale.

MM. ANDRÉ SIMIOT, président; P.-E. HIE et A. MÉTIVET, assesseurs.

3<sup>e</sup> DIVISION. — 2<sup>e</sup> SECTION.

1<sup>er</sup> Prix ascendant : Médaille de vermeil, g. m., *Ver-sailles*; directeur : M. Fleury.

2<sup>e</sup> Prix : Médaille de vermeil, m. m., *La Ferté-Alais*; directeur : M. Tanchaut.

3<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, g. m., *Saulx-les-Chartreux*; directeur : M. Guerot.

4<sup>e</sup> Prix ex æquo : Médaille d'argent, m. m., *Argenteuil*; directeur : M. Rousseau.

Et *Gallardon*; directeur : M. Cochery.

5<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Auneau*; directeur : M. Sigot.

3<sup>e</sup> DIVISION. — 1<sup>re</sup> SECTION.

1<sup>er</sup> Prix : Médaille de vermeil, g. m., *Longjumeau*; directeur : M. Brisset.

2<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Châteaudun*; directeur : M. Vannson.

##### Asile Saint-Martin.

MM. CH. MOREAU, président; A. MANSOUR et TILLIARD, assesseurs.

4<sup>e</sup> DIVISION. — 2<sup>e</sup> SECTION.

1<sup>er</sup> Prix ascendant : Médaille de vermeil, m. m., *Châteaufort-sur-Loire*; directeur : M. Salmon.

2<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, g. m., *Savigny-sur-Orge*; directeur : M. Labolle.

3<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Gennevilliers*; directeur : M. Compigne.

4<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Mennecy*; directeur : M. Lavalette.

3<sup>e</sup> DIVISION. — 1<sup>re</sup> SECTION.

1<sup>er</sup> Prix : Médaille de vermeil, g. m., *Châteaufort-sur-Loire*; directeur : M. Salmon.

2<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, g. m., *Savigny-sur-Orge*; directeur : M. Labolle.

3<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Gennevilliers*; directeur : M. Compigne.

4<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Mennecy*; directeur : M. Lavalette.

3<sup>e</sup> DIVISION. — 1<sup>re</sup> SECTION.

1<sup>er</sup> Prix : Médaille de vermeil, g. m., *Châteaufort-sur-Loire*; directeur : M. Salmon.

2<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, g. m., *Savigny-sur-Orge*; directeur : M. Labolle.

3<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Gennevilliers*; directeur : M. Compigne.

4<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Mennecy*; directeur : M. Lavalette.

3<sup>e</sup> DIVISION. — 1<sup>re</sup> SECTION.

1<sup>er</sup> Prix : Médaille de vermeil, g. m., *Châteaufort-sur-Loire*; directeur : M. Salmon.

2<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, g. m., *Savigny-sur-Orge*; directeur : M. Labolle.

3<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Gennevilliers*; directeur : M. Compigne.

4<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Mennecy*; directeur : M. Lavalette.

3<sup>e</sup> DIVISION. — 1<sup>re</sup> SECTION.

1<sup>er</sup> Prix : Médaille de vermeil, g. m., *Châteaufort-sur-Loire*; directeur : M. Salmon.

2<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, g. m., *Savigny-sur-Orge*; directeur : M. Labolle.

3<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Gennevilliers*; directeur : M. Compigne.

4<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Mennecy*; directeur : M. Lavalette.

3<sup>e</sup> DIVISION. — 1<sup>re</sup> SECTION.

1<sup>er</sup> Prix : Médaille de vermeil, g. m., *Châteaufort-sur-Loire*; directeur : M. Salmon.

2<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, g. m., *Savigny-sur-Orge*; directeur : M. Labolle.

3<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Gennevilliers*; directeur : M. Compigne.

4<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Mennecy*; directeur : M. Lavalette.

3<sup>e</sup> DIVISION. — 1<sup>re</sup> SECTION.

1<sup>er</sup> Prix : Médaille de vermeil, g. m., *Châteaufort-sur-Loire*; directeur : M. Salmon.

2<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, g. m., *Savigny-sur-Orge*; directeur : M. Labolle.

3<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Gennevilliers*; directeur : M. Compigne.

4<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Mennecy*; directeur : M. Lavalette.

3<sup>e</sup> DIVISION. — 1<sup>re</sup> SECTION.

1<sup>er</sup> Prix : Médaille de vermeil, g. m., *Châteaufort-sur-Loire*; directeur : M. Salmon.

5<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, p. m., *Jargeau*; directeur : M. Jolivet.

6<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, p. m., *Boissy-Saint-Léger*; directeur : M. Souillard.

4<sup>e</sup> DIVISION. — 1<sup>re</sup> SECTION.

Le Jury décide, à l'unanimité, qu'il n'y a pas lieu de décerner le 1<sup>er</sup> prix.

2<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Boulogne-sur-Seine*; directeur : M. L. Prot.

3<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m.; *Bièvres*; directeur : M. Fey.

2<sup>e</sup> DIVISION. — 1<sup>re</sup> SECTION.

Prix unique : Médaille de vermeil, g. m., *Montrouge*; directeur : M. Lallier.

#### Ecole des Frères (Saint-Basile).

MM. COUDER, président; O. METRA et J. BOURDON, assesseurs.

3<sup>e</sup> DIVISION. — 3<sup>e</sup> SECTION.

1<sup>er</sup> Prix : Médaille de vermeil, m. m., *Monthéry*; directeur : M. Joly.

2<sup>e</sup> Prix : Médaille de vermeil, m. m., *Pithiviers-le-Viel*; directeur : M. Petipas.

3<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, g. m., *l'Industrie Parisienne*; directeur : M. Laplanche.

4<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Limours*; directeur : M. Lavenne.

5<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Jouy-sous-Thelle*; directeur : M. Gagnier.

6<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, p. m., *Arpajon*; directeur : M. Delino.

7<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, p. m., *Orsay*; directeur : M. Ratel.

Le Jury, tout en reconnaissant certaines qualités à la Fanfare de Pithiviers, n'a pas cru devoir se prononcer.

— Le morceau exécuté n'étant pas assez étudié.

2<sup>e</sup> DIVISION. — 3<sup>e</sup> SECTION.

Prix : Médaille de vermeil, m. m., avec félicitations, *Saint-Jean-de-Braye*; directeur : M. Deslaurier.

#### HARMONIES.

##### Salle de la Rotonde.

MM. TH. DE LAJARTE, président; E. DERANSART et DESROCHES-VALMAY, assesseurs.

FANFARES. — SECTION D'ENFANTS.

1<sup>er</sup> Prix : Médaille de vermeil, m. m. (à la demande du Jury), *Institution Saint-Nicolas, d'Igny*; directeur : M. Bouchet.

2<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, p. m., *Institution Prou, de Monthéry*; directeur : M. Prou.

3<sup>e</sup> DIVISION.

1<sup>er</sup> Prix ascendant : Médaille d'arg., g. m., *Dourdan*; directeur : M. Taffoureau.

2<sup>e</sup> Prix : Médaille d'arg., m. m., *La Chapelle-Saint-Mesmin*; directeur : M. Bergerard.

3<sup>e</sup> DIVISION. — 2<sup>e</sup> SECTION.

1<sup>er</sup> Prix : Médaille de vermeil, m. m., *Ingré*; directeur : M. Lançon.

2<sup>e</sup> Prix : Médaille d'arg., m. m., *Clamart*; directeur : M. Delaunay.

4<sup>re</sup> DIVISION. — 3<sup>e</sup> SECTION.

Prix : Médaille de vermeil, g. m., *Grenelle-Paris*; directeur : M. Floquet.

DIVISION SUPÉRIEURE.

Prix : Médaille d'or, m. m., *Montmartre*; directeur : M. E. Muratet.

3<sup>e</sup> DIVISION. — 1<sup>re</sup> SECTION.

1<sup>er</sup> Prix : Médaille de vermeil, g. m., *Châteaufort-sur-Loire*; directeur : M. Salmon.

2<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, g. m., *Savigny-sur-Orge*; directeur : M. Labolle.

3<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Gennevilliers*; directeur : M. Compigne.

4<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Mennecy*; directeur : M. Lavalette.

3<sup>e</sup> DIVISION. — 1<sup>re</sup> SECTION.

1<sup>er</sup> Prix : Médaille de vermeil, g. m., *Châteaufort-sur-Loire*; directeur : M. Salmon.

2<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, g. m., *Savigny-sur-Orge*; directeur : M. Labolle.

3<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Gennevilliers*; directeur : M. Compigne.

4<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Mennecy*; directeur : M. Lavalette.

3<sup>e</sup> DIVISION. — 1<sup>re</sup> SECTION.

1<sup>er</sup> Prix : Médaille de vermeil, g. m., *Châteaufort-sur-Loire*; directeur : M. Salmon.

2<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, g. m., *Savigny-sur-Orge*; directeur : M. Labolle.

3<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Gennevilliers*; directeur : M. Compigne.

4<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Mennecy*; directeur : M. Lavalette.

3<sup>e</sup> DIVISION. — 1<sup>re</sup> SECTION.

1<sup>er</sup> Prix : Médaille de vermeil, g. m., *Châteaufort-sur-Loire*; directeur : M. Salmon.

2<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, g. m., *Savigny-sur-Orge*; directeur : M. Labolle.

3<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Gennevilliers*; directeur : M. Compigne.

4<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Mennecy*; directeur : M. Lavalette.

3<sup>e</sup> DIVISION. — 1<sup>re</sup> SECTION.

1<sup>er</sup> Prix : Médaille de vermeil, g. m., *Châteaufort-sur-Loire*; directeur : M. Salmon.

2<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, g. m., *Savigny-sur-Orge*; directeur : M. Labolle.

3<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Gennevilliers*; directeur : M. Compigne.

4<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Mennecy*; directeur : M. Lavalette.

3<sup>e</sup> DIVISION. — 1<sup>re</sup> SECTION.

1<sup>er</sup> Prix : Médaille de vermeil, g. m., *Châteaufort-sur-Loire*; directeur : M. Salmon.

2<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, g. m., *Savigny-sur-Orge*; directeur : M. Labolle.

3<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Gennevilliers*; directeur : M. Compigne.

4<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Mennecy*; directeur : M. Lavalette.

3<sup>e</sup> DIVISION. — 1<sup>re</sup> SECTION.

1<sup>er</sup> Prix : Médaille de vermeil, g. m., *Châteaufort-sur-Loire*; directeur : M. Salmon.

2<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, g. m., *Savigny-sur-Orge*; directeur : M. Labolle.

3<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent, m. m., *Gennevilliers*; directeur : M. Compigne.

Après la distribution de ces récompenses, un banquet de soixante-dix couverts a réuni les autorités de la ville, le jury, les commissaires de la fête et quelques heureux privilégiés. Les membres du Jury, ceux du Conseil municipal, les Organisateurs du concours et ceux qui y avaient coopéré, ont trouvé sous leur serviette une fort belle médaille commémorative du concours.

Le soir, les maisons pavées dès le matin, étaient illuminées; la foule était compacte dans les rues, et se portait sur la promenade Henri IV, sur la place de l'Embarcadère, sur la promenade du Port, enfin sur tous les endroits d'où elle pouvait espérer devoir jouir du spectacle promis au public pour terminer la soirée. Ce magnifique feu d'artifice qui devait être tiré par un spécialiste renommé de la ville de Paris, qui devait nous montrer l'embrasement général de la vieille Tour de Guinette, avait été pour beaucoup de nos visiteurs, le grand, l'unique motif de leur voyage à Etampes. Pour un Parisien, un feu d'artifice n'a rien d'extraordinaire, mais pour un Beauceon, c'est différent.

Donc la foule était grande, elle était impatiente du spectacle promis pour la clôture, la pluie avait cessé, le temps était calme, le ciel était sombre, ce qui faisait présager que le feu d'artifice annoncé n'en serait que plus brillant. Chacun avait choisi son observatoire, plus d'un moutard au risque de se casser le cou était monté sur les arbres, il en est qui étaient montés sur les toits, d'autres au clocher de Saint Basile, on attendait avec anxiété en causant que l'heure à laquelle le programme promettait ce bouquet sonnât aux horloges de la ville.

Ce fut inutilement.... A dix heures, rien, tous les regards étaient tournés vers cette vieille tour de Guinette dont nous allions voir flamber les pierres.

En attendant toujours, on causait, on s'impatientait, l'esprit gaulois allait son train, et lançait des fusées sur le spécialiste chargé de tirer le feu d'artifice.

— Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir? — s'écriait Jean-Claude.

— Ça va commencer, dit Nicolas.

— Moi, j'vois la mèche, ajoute Jacques.

— On va vous rendre votre argent, crie Pierre.

— Ma foi, le fait est que nous ne voyons rien, disait tout le monde.

Enfin, contente ou non, fatiguée d'attendre, même l'avis que le feu d'artifice ne serait pas tiré, tout en maugréant, tout en jurant qu'on ne l'y prendrait plus, la foule dut se retirer et renoncer à voir l'embrasement général de la vieille tour de Guinette. Les nombreux hôtes du vieux château ont pu dormir tranquilles, ils l'ont échappé belle. Et nos visiteurs ont dû regagner leur logis le nez long, l'oreille basse, sans que nous leur ayons même fait voir une chandelle romaine.

C'est pourquoi je ne vous racontai pas l'invisible feu d'artifice d'Etampes.

.... De mots pompeux que sert d'emprir sa bouche?

La montagne gémit: c'est d'un rat qu'elle accouche.

#### UN CURIEUX DÉSAFFAÏTÉ.

P. S. Au moment où nous mettons sous presse, nous sommes informés que des acteurs de passage à Etampes, se proposent de donner prochainement, sur notre théâtre, une représentation composée des trois pièces suivantes :

*Le Voyage à Dieppe*, comédie en trois actes;

On commencera par les *Suites d'un feu d'artifice*, vaudeville en un acte;

Le spectacle sera terminé par *Pas de feu sans fumée*, vaudeville en un acte.

Les affiches feront connaître le jour exact de la représentation.

Il laissa tomber sur eux un regard de pitié.

— Vous ne brillez pas par l'imagination, dit-il, mais je vous prêterai la mienne.

Et il exposa avec une grande chaleur et une persuasive éloquence qu'on pouvait aisément tirer de la dramatique aventure de M<sup>lle</sup> Jenny le sujet d'un paradé burlesque, propre à être joué dans les rues le jour du mardi gras.

— C'est comme une espèce de charivari que vous voulez faire à l'institutrice, dit le plus intelligent de la bande.

— Précisément; ce sera justice que de rire à ses dépens. — Nous nous amuserons en amusant les autres, et nous ferons une quête dont le produit nous servira à bien souper.

La perspective réjouissante d'une pluie de gros sous, qu'on transformerait le soir en un régal gargantuaïque, acheva de séduire les garçons. Quant aux filles, dès qu'elles avaient pu saisir l'intention de l'orateur, par des signes non équivoques d'approbation elles s'étaient déclarées pour lui, rien ne devant leur être plus agréable que de voir balancer et couvrir de ridicule une femme dont la beauté délicate et mignonne était comme une insulte et une raillerie au développement plus robuste de leurs charmes villageois.

De bruyantes manifestations d'enthousiasme accueillirent donc la proposition de Niquet qui reprit avec un air de triomphe et un geste emphatique :

Etampes, 23 mai 1873.

Mon cher Monsieur Allien,

« L'enthousiasme et l'amour sont enfants de l'espérance. Le mépris et la haine le sont de la déception. »

Notre fête du 18 mai si bien réussie dans la généralité de son programme a été pour tous une déception dans sa partie finale.

Le public sérieux, réfléchi, clairvoyant, a compris par avance que les organisateurs de la fête ont dû, plus que personne, ressentir le contre-coup de la désillusion générale, ne fut-ce que par amour-propre d'auteurs.

Mais il est une autre fraction du public dont il nous faut éviter le mépris, — la haine est un trop gros mot pour trouver place dans le cœur de nos concitoyens déçus.

C'est pour atteindre ce but qu'il est indispensable de faire connaître les faits qui ont précédé, accompagné, — nous pourrions ajouter : suivi le point noir qui a usurpé la place réservée au feu d'artifice.

Le dimanche 41 mai, — huit jours avant la fête, — le programme d'un beau feu d'artifice est arrêté d'accord avec le représentant d'une des meilleures maisons de Paris, — la maison Aubin, qui nous avait été recommandée, — un feu aussi important que celui dont s'était chargé cette sérieuse maison nécessitait des préparatifs de charpenterie assez considérables; sur la question posée par l'entrepreneur, de savoir s'il pourrait se procurer facilement les bois nécessaires, l'un des commissaires de la fête les mit obligeamment à sa disposition.

Le mercredi suivant, les caisses

Après le départ des ouvriers charpentiers, c'est-à-dire entre onze heures et midi, plusieurs des mats plantés furent renversés; — par qui? dans quel but?...

Bref, quelques minutes avant midi, l'ouvrier qu'on a vu si indolent pendant toute la matinée, se transporte à l'Hôtel-de-Ville pour y porter plainte contre les charpentiers qui, — selon lui, — ont quitté le chantier sans avoir terminé leur travail; il lui fut répondu comme cela devait être, que c'était à lui à s'en procurer d'autres puisqu'il n'avait pas su tirer parti de ceux qu'on avait bien voulu mettre à sa disposition.

Ici on perd la trace de l'artificier, — qu'a-t-il fait, s'il a fait quelque chose?

On le retrouve cependant vers la fin de l'orage, il vient, accompagné d'un employé de la Ville, relancer Monsieur le Maire au Théâtre, pour savoir si malgré la pluie, qui tombait encore, il faudrait tirer le feu d'artifice.

C'est ici que se place la réponse faite par le Maire, réponse dont on s'est plu à dénaturer le sens en la colportant incomplète. M. le Maire, convaincu que ceux qui lui posaient la question : tirera-t-on le feu d'artifice malgré la pluie, étaient en mesure de le faire tirer par tous les temps possibles, répondit : Attendez, vous prendrez mes ordres à neuf heures, — alors si le temps le permet, le feu sera tiré.

Les émissaires ajoutèrent une seconde question à la première, faut-il publier votre réponse? à quoi le Maire répondit : dans quel but, puisque m'a réponse n'est pas absolue? une publication en ce moment n'aurait d'autre résultat que de faire fuir prématurément le public.

En effet, vers neuf heures, le concierge de la Mairie venait prendre la réponse du Maire qui fut affirmative : « Il ne pleut pas, faites tirer le feu. »

Mais... voici le bouquet! l'émissaire des artificiers fut obligé de convenir que ceux dont il était l'envoyé n'étaient pas en mesure d'exécuter l'ordre qu'ils sollicitaient et qu'ils eussent sans doute désiré négatif.

De là les écritureaux qu'on s'est empressé de faire apposer dans les bals sans se donner la peine de penser que comme conséquence il fallait prévenir la population qui se morfondait aux abords de Guinette!

Hélas! pourquoi le fameux axiome : « On n'est jamais si bien servi que par soi-même, » n'est-il qu'une belle fiction!

Ce récit n'est que l'expression de la vérité.

Nous nous sommes bornés au rôle de narrateur.

Le public appréciera.

Pour l'intelligence de ce qui précède il n'est pas oiseux de raconter quelques autres faits d'une autre provenance :

Le jeudi 13 mai, — vers neuf heures du soir, — M. Willis qui, depuis plusieurs jours, surveillait l'installation de son bal, vint à la Mairie où la Commission d'organisation était réunie.

Au dire de M. Willis, un certain nombre de commerçants de la ville avaient le plus vif désir que la fête en préparation eût un lendemain, qu'ils composeraient au moyen d'une souscription entre eux, — mais, — les mais abondent, — qu'il faudrait, pour exécuter ce projet, distraire du programme général le feu d'artifice du jour pour le reporter au lundi.

Il fut répondu à M. Willis que le programme était arrêté, — qu'il ne pouvait être modifié sur sa simple demande. — On l'invitait en même temps à réunir les commerçants auxquels il faisait allusion, et à se présenter avec eux au sein de la Commission, afin d'y exposer leur nouveau plan de fête pour le lundi.

Si quel'un supposait que M. Willis a donné suite à sa proposition, il commettrait une très grosse erreur.

C'est lui, — lui tout seul, — qui désirait ne voir partir le feu d'artifice que le lundi. — Et le feu d'artifice n'est pas parti du tout!

On se dispensa de tout commentaire.

Le temps qui juge tout,  
Jugera le litige.

Pardon, cher monsieur Allien, de cette longue lettre; elle n'est pas tout à fait inutile pour l'édification de ceux qui la liront.

Agréés mes cordiales et sincères civilités.

CHAUDÉ,  
Président de la Commission d'organisation.

## PRÉFECTURE DE SEINE-ET-OISE.

### Indemnités de guerre.

Répartition des 120 millions votés par l'Assemblée nationale.

Le PRÉFET de Seine-et-Oise a l'honneur d'informer les intéressés que la répartition des 120 millions consacrés, par la loi du 7 avril 1873, au complément des indemnités de guerre, sera incessamment faite, par M. le Ministre de l'Intérieur, entre les départements envahis.

En conséquence, les états de pertes arrêtés par la Commission de révision vont recevoir un caractère définitif et toute réclamation qui parviendrait à la Préfecture, après le huit Juin prochain, serait, d'après les ordres de M. le Ministre de l'Intérieur, considérée comme nulle et non avenue.

Ce dernier délai est irrévocable, et aucune autre pro-

longation pour la production des réclamations individuelles ne sera certainement accordée.

MM. les Maires sont invités à porter le présent avis à la connaissance de leurs administrés par tous les moyens de publicité dont ils disposent.

Fait à Versailles, le 19 mai 1873.  
Le Préfet de Seine-et-Oise,  
DE CHAMBON.

## VARIÉTÉS.

### L'Àve Maria des catholiques.

Nous sommes dans le mois de mai, à cette époque de l'année où la nature est dans toute sa magnificence, où tout s'anime et se féconde aux doux rayons du soleil; ce mois des fleurs et des espérances est aussi celui consacré par l'Église à la Mère de Dieu. La paraphrase de l'Àve Maria que nous réimprimons ici nous semble venir à propos pour honorer la Vierge immaculée, mère du Sauveur. Cette pièce qui porte la date de l'année 1611, a été composée dans des moments de troubles et d'agitations religieuses.

Après l'assassinat de Henri IV par Ravallac, les querelles de religion se réveillèrent, les Protestants accusaient hautement l'ordre des Jésuites d'avoir par ses doctrines armé le bras du régicide. La régente Marie de Médicis ménageait les Huguenots par crainte, tout en se montrant disposée à favoriser les Jésuites. Les Protestants connaissaient les embarras de la cour, et n'en étaient que plus audacieux pour arracher à la régente des concessions et des garanties nouvelles.

« Le roi est mineur, soyons majeur, disait du Plessis-Mornais. » Les Protestants répandirent dans le peuple de nombreux pamphlets dirigés contre les Jésuites, mais dont le véritable but était d'attaquer la religion et la cour, sous prétexte de faire retomber sur les Jésuites l'odieuse de l'assassinat de Henri IV.

L'un de ces pamphlets a pour titre :

La Patenostre des Jésuites, Loyalistes, Marianistes, Bellarministes.

C'est sous la forme d'une paraphrase du Pater, une violente diatribe en vers contre les Jésuites.

Les Catholiques ne restèrent pas en arrière, ils répondirent de leur côté, cette fois par une paraphrase sérieuse de l'Àve Maria, dans laquelle chaque parole de cette prière en latin est rattachée à chaque strophe de quatre vers, c'est une poésie macaronique religieuse, dans laquelle des paroles de conciliation et de paix sont adressées aux Protestants :

Le Seigneur désirant que la paix soit en terre,  
A voulu décréter contre le mesdisant,  
Estant le Dieu de paix, il commande la guerre  
Contre ceux, qui mutins ne croient point disant  
Àve Maria.

Cette étoile de mer, cette vive lumière,  
Console le chrestien en son affliction,  
Elle l'ayme pourveu qu'il ne recule arrière,  
Et pourveu qu'il espère en son affection  
Gratia plena.

Si chérissant le ciel, tu respectes les anges  
Soubs l'honneur mérité que tu dois au Seigneur,  
N'applique point ta voix, sinon qu'à des louanges,  
Et alors l'on verra pour te mettre en bonheur  
Dominus tecum.

Les jargons venimeux que ta langue profère,  
Ne sont point proférés, sinon que mal a point,  
Dis en donc de meilleurs misérable vipère,  
Si tu ne veux aller où l'on ne dira point  
Benedicta tu.

Tu te dis bon chrestien diffamant l'innocence,  
Tu te dis bon François allumant le discord,  
En quoy tu te deçois : Car ta fausse science  
Ne te peut acquérir qu'un blasmable confort  
In mulieribus.

Je scay que tu pourras mespriser mes paroles,  
A cause que je parle en toute pureté.  
Tu ne les priseras non plus que des frivoles,  
Mais sage, (les disant) je seray réputé  
Et benedictus.

Tu ayme le repos ainsi comme tu vante,  
Et si tu veux grender contre les innocens,  
Par là lon reconnoist ton humeur inconstante,  
Et que comme un lepreux seulement tu ne sens  
Fructus ventris tui.

Vaudroit mieux reserrer ta langue trop hardie,  
Que de tant gasouiller a tort et sans raison :  
Donc abysme lerreur de ta pure folie,  
Affin que l'Eternel conserve ta maison  
Amen.

Si j'estois comme toy plein d'horreur et de rage,  
Tu me caresserois ainsi comme ton Dieu,  
Mais voiant que je suis d'un trop ferme courage,  
Tu me fuis, car je veux respecter en tout lieu  
Sancta Maria.

Les esleus du Seigneur vont adorant sa mère,  
Respectent ses enfans comme le vray miroir,  
L'hérétique au rebours n'a point d'autre colère,  
Que contre le chrestien qui espère de voir  
Mater Dei.

Abus et double abus, o race opiniastre,  
Espritz mal faconnez, et par trop ignorants  
La nature n'est point de soy-mesme marastre  
Parquoy Marie veut qu'on luy dise en tout temps  
Ora pro nobis peccatoribus.

Nous sommes tous pecheurs, tous subjects à la faute,  
Encor que nous soyons tres devots et pieux,  
Invoquez, invoquez ceste majeste haute,  
Pour rendre le Seigneur favorable à nos vœux  
Nunc et in hora mortis nostre.

Comme nous honorez ceste mère pucelle  
Ainsi faut éviter le schisme et le debat,  
Quittez donc vos assauts, cessez toute querelle  
Affin qu'un vray repos finisse le combat,  
Amen.

## MODES.

Le foulard de l'Inde est bien de tous les tissus celui qui rend le plus de services. Mais le véritable foulard de l'Inde; car le foulard de Lyon est aussi mauvais pour robes, que le foulard de l'Inde est bon.

Les jolis costumes en foulard des Indes font leur apparition. Aussi rien n'est plus frais et plus coquet que ce tissu dont les draperies tombent avec une si grande élégance et interprètent les toilettes tant à la mode. Depuis 28 fr. le costume jusqu'à 2 et 300 fr.

Tout le monde voudra avoir de ce si beau et si bon tissu de l'Inde que la colonie des Indes, rue de Rivoli, 44, possède seule.

La colonie des Indes, 44, rue de Rivoli, vient de recevoir sa riche et brillante collection de dessins nouveaux sur teintes nouvelles. Les bouquets pompadour sur fonds assortis, les rayures en fleurs, les unis teintes nouvelles, les fleurs détachées sur fonds clairs et foncés, bleu azuline avec pois violet, bronze avec blanc, feutre et poussière, bleu marin avec pois blancs; chaque robe si charmante est bien ce que nous voyons de plus exquis comme fraîcheur et comme nouveauté. Envoi d'échantillons et marchandises franco. Les pompadours sur fond blanc, gris, tourterelle, lilas et vert des Indes, sont tout à fait haute nouveauté.

Tonnellerie. — Un ingénieur de Boulogne et un mécanicien de Desvres ont récemment pris un brevet d'invention pour une série d'appareils propres à la fabrication mécanique des barils.

Les machines installées dans une usine qu'ils ont construite à Desvres, pour y faire l'essai industriel du procédé, ont été soumises à l'examen d'un certain nombre de personnes convoquées pour juger de visu ce que vaut cette invention.

Préparation des douelles, quant à leur surface et à leur courbure, assemblage des douelles, rabotage, assemblage et mise en demeure des fonds dans les jables, cerclage en fer, voilà les diverses phases de la fabrication du travail.

Dans chacune de ces délicates opérations et dans leur résultat, l'expérience a été complètement victorieuse. Malgré toutes les causes qui pouvaient enrayer cette première épreuve, les machines ont en trente minutes produit 44 quarts!

Ce résultat fait espérer que lorsque les machines seront définitivement installées, les sept hommes qui ont produit en une demi-heure onze quarts, en fabriqueront, cerclés en fer et prêts à livrer, 300 par jour.

## Avis.

Depuis quelque temps des individus se permettent de couper les timbres mobiles apposés sur les affiches; le public est prévenu que des mesures vont être prises pour empêcher ces délits et que les contrevenants seront poursuivis avec toute la rigueur des lois et règlements sur sur cette matière.

La seconde conférence de M. Michon sur la Graphologie, ou l'art de juger les hommes par l'écriture, aura lieu dans la salle de la Mairie d'Etampes, le mardi 27 mai à huit heures du soir. L'intérêt que le public a montré à la première conférence est la preuve du plaisir qu'il aura à entendre les nouveaux développements donnés par le conférencier sur une méthode si utile et si curieuse. — Prix : 4 franc.

## Etat civil de la commune d'Etampes.

### NAISSANCES.

Du 19 Mai. — MARNEAU Gaston-Adrien, rue de l'Abreuvoir-du-Mouton. — 23. MISERY Catherine, rue Pavée. — 23. BARREAU Irène-Marie-Eugénie (Hospice).

### PUBLICATION DE MARIAGE.

Entre : BOINQUET Auguste, 35 ans, journalier, rue du Perray, 25; et D<sup>lle</sup> CROISEAU Julie, 28 ans, journalière, rue de la Plâtrerie, 40.

Pour les articles et faits non signés: AUG. ALLIEN.

## LA C<sup>ie</sup> FRANÇAISE

VENDE SON

## CHOCOLAT

QUALITÉ SUPÉRIEURE

toujours 2 fr. le 1/2 kilo

ET SON

## CACAO EN POUDRE

2 fr. 50 le 1/2 kil.

Dépôt dans toutes les bonnes Maisons. 13 12

## ANNONCES.

(1) Etude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué à Etampes,  
Rue Saint-Jacques, n<sup>o</sup> 5.

## VENTE

Par suite de surenchère du sixième,  
En l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de première instance,  
Séant à Etampes,  
Au Palais de Justice de ladite ville,  
D'UNE

## MAISON

Sise à Etampes, rue du Sablon, n<sup>o</sup> 4 bis,  
Avec

## JARDIN

EN UN SEUL LOT.

L'adjudication aura lieu le Mardi 10 Juin  
mil huit cent soixante-treize,  
Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que :  
1<sup>o</sup> En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le dix-huit février mil huit cent soixante-treize, enregistré et signifié;

2<sup>o</sup> En vertu des articles 708, 709 et 710 du Code de procédure civile, et par suite de la surenchère du sixième faite au greffe du Tribunal civil d'Etampes, le dix-sept mai mil huit cent soixante-treize, enregistrée, par les époux Duval, ci-après nommés, sur l'adjudication prononcée par jugement dudit Tribunal, le treize mai mil huit cent soixante-treize, enregistré, au profit de M. Félix Renault, cultivateur, demeurant à Etampes, du premier lot de l'enchère, moyennant la somme de cinq cent cinquante francs de prix principal;

Cette adjudication faite aux requêtes, poursuite et diligence de M. Boivin, ci-après nommé, en présence des héritiers Chesnain, aussi ci-après nommés;

Ladite surenchère dénoncée, savoir : à M<sup>e</sup> Bouvard, avoué de M. Boivin; à M<sup>e</sup> Breuil, avoué de madame Destouches-Chesnain, de M. Vincent-Auguste Chesnain, de madame veuve Chesnain-Chausson et de M. Renault, par acte de Palais du dix-neuf mai mil huit cent soixante-treize, enregistré, et à MM. Vincent Destouches et Louis-Jean Chesnain, au Parquet du Tribunal d'Etampes, par exploit de Legros, huissier audit lieu, du même jour, aussi enregistré;

Il sera,

Aux requêtes, poursuite et diligence de M. Jacques-Joseph-Marie-Zéphyrin DUVAL, rentier, et dame Louise-Victorine BOCCUILLON, son épouse, qu'il assiste et autorise, demeurant ensemble à Etampes, rue du Pont-de-Chauffour, numéro 4;

Surenchérisseurs;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5, lequel occupera pour eux sur la présente poursuite de surenchère et ses suites;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

4<sup>o</sup> M. Félix Renault, cultivateur, demeurant à Etampes, faubourg Saint-Pierre;

Adjudicataire surenchéri;

2<sup>o</sup> Madame Louise-Victorine Chesnain, demeurant à Etampes, rue du Sablon, numéro 4, épouse séparée de corps et de biens de M. Vincent Destouches, peintre en bâtiments, demeurant ci-devant à Paris, et actuellement sans domicile ni résidence connus;

« Madame Destouches autorisée par le juge-ment sus-énoncé à ester en justice sur la demande en compte de liquidation et partage, et dans les opérations qui en seront la suite. »

3<sup>o</sup> M. Vincent-Auguste Chesnain, journalier, demeurant à Etampes, rue du Sablon, numéro 4;

4<sup>o</sup> Madame Anne-Victoire Chausson, demeurant à Etampes, rue du Sablon, numéro 4, veuve de M. Jean-Louis Chesnain;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Léonard Breuil, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 50;

5<sup>o</sup> M. Vincent Destouches, peintre en bâtiments, demeurant à Paris ci-devant, et actuellement sans domicile ni résidence connus, pour assister et autoriser la dame Louise-Victorine Chesnain, son épouse;

6<sup>o</sup> M. Louis-Jean Chesnain, potier d'étain, demeurant ci-devant à Paris, rue Richard-Lenoir, et actuellement sans domicile ni résidence connus;

Défaillants;

Procédé, le Mardi dix Juin mil huit cent soixante-treize, heure de midi, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance d'Etampes, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, de la maison dont la désignation suit.

## DÉSIGNATION:

Lot unique.

Une Maison située à Etampes, rue du Sablon, numéro 4 bis, faubourg Saint-Pierre;

Composée d'un rez-de-chaussée divisé en deux chambres à feu, allée entre deux, grenier au-dessus de chaque chambre, couvert en tuiles;

Jardin derrière, contenant environ trois ares et appartenant à la maison ;

Le tout tenant par devant la rue, par derrière M. Blavet, d'un côté couchant héritiers Michaut, et d'autre côté levant M. Bouché.

Sur la mise à prix fixée par suite de la surenchère, à . . . . . **650 fr.**  
Et en outre le sixième des charges.

Cette Maison est louée, à l'exception de la chambre à gauche en entrant, à madame Louise-Victorine Chesnain, épouse séparée de corps et de biens de M. Vincent Destouches, suivant acte devant M. Méneray, notaire à Etampes, pour une durée expirant le vingt-cinq décembre mil huit cent soixante quatorze, enregistré, moyennant un loyer annuel de quatre-vingts francs, avec stipulation que chacune des parties pourra faire cesser le bail en prévenant trois mois avant l'expiration de chaque année.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

1° En l'étude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué, rue Saint-Jacques, numéro 5 ;

2° En celle de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué, rue St-Jacques, numéro 50 ;

Au greffe du Tribunal de première instance de cette ville, où le cahier des charges est déposé.

Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le vingt-trois mai mil huit cent soixante-treize.

Signé : **BOUVARD.**

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le vingt-un mai mil huit cent soixante-treize, folio 72 verso, case 3. Reçu un franc quatre-vingts centimes, décimes compris.

Signé, **DELZANGLES.**

(2) Etude de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 50.

### VENTE

**SUR LICITATION**

Entre Majeurs et Mineurs,

EN LA MAISON D'ECOLE DE VILLECONIN,

Et par le ministère de M<sup>e</sup> PASQUET, notaire à Chalo-Saint-Mard, Comis à cet effet,

D'UNE

## MAISON

**COUR, JARDIN ET TERRAIN**

Sis à Villeconin,

Canton et arrondissement d'Etampes.

EN UN SEUL LOT.

L'Adjudication aura lieu le **Dimanche 15 Juin** mil huit cent soixante-treize, Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le trente avril mil huit cent soixante-treize, enregistré et signifié ;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de madame Véronique Julienne ROUYAC, journalière, veuve de M. Alphonse-Casimir FRANÇOIS, demeurant ladite dame à Villequiers, commune de Saint-Jean-de-Beauregard, canton de Limours,

« Agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme tutrice naturelle et légale de :  
« 1° Alphonse-Baptiste François, né à Saudreville, commune de Villeconin, le vingt juillet mil huit cent cinquante-cinq ; — 2° Zoé-Alphonsine François, née à Villequiers, le trente juillet mil huit cent cinquante-huit ; — 3° Emilien-Eugène et 4° Marie-Emilienne François, jumeaux, nés le neuf novembre mil huit cent soixante-un, ses quatre enfants mineurs, « issus de son mariage avec ledit sieur François. »

Ayant la sus-nommée M<sup>e</sup> Breuil pour avoué ;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Adrien François, cultivateur, demeurant à Bel-Ebas, commune de Marcoussis,

« Au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs François, sus-nommés. »

Procédé, les jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, à la vente, sur licitation, des immeubles dont la désignation suit.

### DÉSIGNATION :

Lot unique.

Une Maison située à Villeconin, rue allant à Saint-Chéron, composée de chambres à feu, fournil avec cheminée détachée de la maison, deux granges, écuries, étabes en retour d'équerre, toit à porcs et poulailler couverts en tuiles, cave sous lesdits bâtiments, ouvrant dans une des granges, cour entre lesdits bâtiments et une portion de terre qui touche le chemin ou rue qui conduit de Villeconin à Saint-Chéron et à la Butte-Ronde, laquelle portion de terre dépend de ladite propriété, jardin et houeche, le tout contenant vingt-neuf ares six centiares; tenant d'un côté au sentier qui descend de la rue à la rivière, d'autre côté M. Renault,

d'un bout la rivière, d'autre bout le chemin ou rue de Villeconin à Saint-Chéron et à la Butte-Ronde.

Sur la mise à prix de **4,500 fr.**

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50 ;

A Chalo-Saint-Mard,

En l'étude de M<sup>e</sup> PASQUET, notaire, commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le seize mai mil huit cent soixante-treize.

Signé, **L. BREUIL.**

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le vingt mai mil huit cent soixante-treize, folio 72 verso, case 7. Reçu un franc cinquante centimes deux décimes trente centimes.

Signé, **DELZANGLES.**

SOUS PRÉFECTURE D'ETAMPES.

Chemins d'intérêt commun n° 33.

### PUBLICATION

Prescrite par les lois des 21 Mai 1836 et 3 Mai 1841.

Le Sous-Préfet d'Etampes,

Préviens le public qu'il vient de faire remettre à la Mairie de Saint-Cyr-la-Rivière, pour y rester déposés pendant huit jours, du trois au dix juin prochain inclusivement, le plan et l'état parcellaire des terrains à acquérir pour la rectification de la partie du chemin d'intérêt commun numéro 33, dite Côte-de-Saint-Cyr, sur le territoire de Saint-Cyr-la-Rivière, lesdits terrains d'une contenance de quatre-vingt-cinq ares quatre-vingt-dix centiares, sont inscrits à la matrice cadastrale section C, numéros 748 et 749, et appartiennent à M. le marquis de Quinsonas.

Les personnes qui auraient à faire des déclarations sur la rectification de ladite partie de chemin, sont invitées à les faire consigner sur le procès-verbal que le Maire doit ouvrir à cet effet.

Fait en l'Hôtel de la Sous-Préfecture, à Etampes, le vingt mai mil huit cent soixante-treize.

Le Sous-Préfet,  
**CH. TRAMONT.**

SOUS PRÉFECTURE D'ETAMPES.

Chemins de grande communication n° 46.

### PUBLICATION

Prescrite par les lois des 21 Mai 1836 et 3 Mai 1841.

Le Sous-Préfet d'Etampes,

Préviens le public qu'il vient de faire remettre à la Mairie de Saint-Cyr-la-Rivière, pour y rester déposés pendant huit jours, du trois au dix juin prochain inclusivement, le plan et l'état parcellaire des terrains à acquérir pour la rectification de la partie du chemin de grande communication numéro 49, comprise entre Saclas et Etampes, sur le territoire de la commune de Saint-Cyr-la-Rivière, lesdits terrains d'une contenance de soixante quinze ares soixante-quatre centiares, sont inscrits à la matrice cadastrale section G, numéros 744, 625, 629, 630, 767, 768, 575, 579, 581, 556, 555, 554, 536 et 526, et appartiennent à M. le marquis de Quinsonas.

Les personnes qui auraient à faire des déclarations sur la rectification dudit chemin, sont invitées à les faire consigner sur le procès-verbal que le Maire doit ouvrir à cet effet.

Fait en l'hôtel de la Sous-Préfecture, à Etampes, le vingt mai mil huit cent soixante-treize.

Le Sous-Préfet,  
**CH. TRAMONT.**

### AVIS D'OPPOSITION.

M. Pierre-Auguste CAILLAUX, entrepreneur de maçonnerie à Etampes, a cédé à M. Henri LÉAUTÉ, entrepreneur de maçonnerie au même lieu, sa clientèle, ensemble le matériel nécessaire à l'exploitation de son fonds, moyennant un prix arrêté entre eux.

Etude de M<sup>e</sup> ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

### VENTE MOBILIÈRE

A ETAMPES, EN LA SALLE DE TIVOLI,

Le Lundi 26 Mai 1873, à midi,

Par le ministère de M<sup>e</sup> ROBERT,

Commissaire-priseur de l'arrondissement d'Etampes.

Consistant en :

Couchettes, Literie, Linge, Armoires, Commodes, Canapés, Fauteuils, Chaises, Tables, Buffets, Baignoires, Meubles anciens, Porcelaines et Faïences anciennes, Couverts en ruolz, plusieurs Services en cristal et en porcelaine, Lorgnettes, Lampes, Chevalets, Sup-

ports, Bustes, Statues et Moulures en plâtre, Gravures, Tour, Selle d'amazone et Selle anglaise pour homme, Escalier, Portes et Fenêtres de démolitions, Bouteilles vides, Batterie de cuisine, et quantité d'autres objets.

**Au comptant.**

Dix centimes par franc en sus du prix.

(3) Etude de M<sup>e</sup> CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 59 bis.

### VENTE

Par suite de Conversion de Saisie immobilière, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> JACOB, notaire à Angerville, Le Dimanche 15 Juin 1873, heure de midi,

1° D'UNE

## MAISON

Propre au commerce,

Avec

GRANDS MAGASINS, ÉCURIE ET REMISE,

Sise à Angerville, place du Marché à l'Avoine.

Mise à prix . . . . . **5,000 fr.**

2° D'UNE

## MAISON BOURGEOISE

De construction récente, — couverte en ardoises,

DÉPENDANCES, COUR ET JARDIN,

Le tout sis à Angerville, rue des Lucas

à la Poissonnerie.

Mise à prix . . . . . **5,600 fr.**

3° ET DE DIVERS AUTRES

## IMMEUBLES

Sis au terroir d'Angerville.

S'adresser pour les renseignements :

A M<sup>e</sup> CHENU, avoué poursuivant ;

A M<sup>e</sup> PAULIN-LAURENS, avoué présent à la vente ;

Et à M<sup>e</sup> JACOB, notaire à Angerville, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M<sup>e</sup> Ch. GIBIER, notaire à Malesherbes (Loiret).

### A VENDRE

**AUX ENCHÈRES,**

Par suite de cessation de culture,

A BOIS HERPIN, en la Ferme exploitée

par M. et M<sup>me</sup> JULES GIBIER,

Le Lundi de la Pentecôte, 2 Juin 1873, à midi précis,

Par le ministère de M<sup>e</sup> BARTHOLOMÉ,

Notaire à Saclas,

Et de M<sup>e</sup> GIBIER, notaire à Malesherbes.

## BEAU TROUPEAU

de 172 Mérinos-Métis

COMPOSÉ DE :

145 Brebis mètres de quatre à cinq ans, — 60 Brebis de trois ans, — 55 Brebis antennes, — 60 Brebis gandines, — 478 Agneaux de lait, — 4 Béliers.

**11 VACHES, 4 GENISSES et 1 TAUREAU.**

Plusieurs milliers de Pailles de blé et d'avoine fraîches battues. — 2500 Bourrées de chêne et autres essences.

Nota. — Le Troupeau et les Vaches seront vendus avec toutes garanties.

QUATRE MOIS DE CRÉDIT POUR LES PERSONNES SOLVABLES.

19, rue Scribe, Paris.

## POUDRETTE NITRATÉE ENRICHIE DE BONDY (SEINE)

Les concessionnaires de la voirie de Bondy informent MM. les agriculteurs qu'ils tiennent à leur disposition une poudrette de qualité supérieure dite **POUDRETTE NITRATÉE ENRICHIE DE BONDY**, et qu'ils sont en mesure d'en livrer telle quantité qui leur sera demandée au prix de six francs cinquante centimes l'hectolitre, ou de quatre-vingt-cinq francs les mille kilogrammes.

S'adresser à Paris, rue Scribe, 19, ou à la voirie de Bondy (Seine), à M. Maulé, ingénieur.

### Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
17 Mai 1873.	fr. c.	23 Mai 1873.	fr. c.	17 Mai 1873.	fr. c.
Froment, 1 <sup>re</sup> q. . . . .	27 47	Blé-froment . . . . .	27 34	Blé élite . . . . .	24 50
Froment, 2 <sup>e</sup> q. . . . .	26 06	Blé-boulang. . . . .	24 00	Blé marchand . . . . .	22 50
Méteil, 1 <sup>re</sup> q. . . . .	23 00	Méteil . . . . .	19 67	Blé champart . . . . .	20 75
Méteil, 2 <sup>e</sup> q. . . . .	20 78	Seigle . . . . .	12 67	Méteil mitoyen . . . . .	18 75
Seigle . . . . .	14 05	Orge . . . . .	13 00	Méteil . . . . .	16 75
Escourgeon . . . . .	14 76	Escourgeon . . . . .	12 67	Seigle . . . . .	14 25
Orge . . . . .	13 57	Avoine . . . . .	9 34	Orge . . . . .	15 00
Avoine . . . . .	10 45			Avoine . . . . .	10 30

### Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 17 au 23 Mai 1873.

DÉNOMINATION.	Samedi 17	Lundi 19	Mardi 20	Mercredi 21	Jeudi 22	Vendredi 23
Rente 5 0/0 . . . . .	87 75	87 50	87 40	87 90	00 00	87 92
— 4 1/2 0/0 . . . . .	77 50	77 00	77 25	77 50	00 00	77 50
— 3 0/0 . . . . .	54 50	54 75	54 70	54 95	00 00	54 95
Emprunt 1872 . . . . .	86 30	86 35	86 25	86 85	00 00	86 85

Certifié conforme aux exemplaires distribués à ux abonnés par l'imprimeur soussigné.  
Etampes, le 24 Mai 1873.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.  
Etampes, le 24 Mai 1873.

Enregistré pour l'annonce n° Folio  
Reçu franc et centimes, décimes compris.  
A Etampes, le 1873.